



Grenoble, le 24 juillet 2015

Communiqué de presse

Sécurité routière - Radars Expérimentation de la fonction double-sens en Isère

La préfecture de l'Isère vous informe que **des radars fixes installés en Isère seront équipés de la fonction « double-sens »** dans les semaines à venir. Cela concerne les radars installés sur les communes de :

- St Michel Les Portes (installation le 22 juillet)
- Sonnay (installation le 23 juillet)
- Estrablin (installation le 23 juillet)
- Montferrat (installation le 27 juillet)
- St André le Gaz (installation le 3 août)

Lors des tests, l'équipement réalise des flashes dans les deux sens de circulation ainsi qu'en cas de dépassement, c'est la raison pour laquelle un panneau de pré signalisation est installé dans le nouveau sens contrôlé.

Les flashes correspondants au nouveau sens contrôlé ne seront suivis d'aucun avis de contravention pendant la période de test. Celle-ci durera le temps nécessaire pour s'assurer du bon fonctionnement technique des installations. Le passage à la verbalisation du nouveau sens contrôlé se fera sans communication préalable.

En revanche, **les infractions commises dans le sens initial de fonctionnement du radar continuent à faire l'objet de l'envoi de contraventions.** Les tests ne remettent pas en cause le fonctionnement précédent.

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre des 26 mesures annoncées par le Gouvernement pour renforcer la sécurité routière et faire baisser le nombre d'accidents.

En Isère, comme au niveau national, la situation de l'accidentologie demeure préoccupante. De nombreux accidents pourraient être évités si les conducteurs respectaient les règles du code de la route. Environ deux tiers des accidents sont dus à des comportements à risque avec notamment comme facteur aggravant la vitesse excessive ou inadaptée.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr

